

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 16 (1871)  
**Heft:** (3): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

**Artikel:** Rapport de M. le général Herzog sur la mise de troupes sur pied en juillet et août 1870 [fin]  
**Autor:** Herzog, Hans  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-332671>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 3 (1871).

## RAPPORT DE M. LE GÉNÉRAL HERZOG sur la mise de troupes sur pied en juillet et août 1870.

(Fin.)

### *Cavalerie.*

Les dragons aussi bien que les guides se sont acquitté de leur service parfois assez pénible d'une manière très satisfaisante, et il est remarquable de constater les progrès réjouissants qui ont été faits dans la cavalerie, et qui seront encore plus importants dans quelques années, lorsque la prolongation du temps de service qui est en vigueur depuis quelque temps aura porté ses fruits. La cavalerie des I<sup>e</sup>, II<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> divisions a eu principalement l'occasion de s'exercer dans le service de sûreté et de patrouilles, emploi principal de notre cavalerie à l'avenir. Quant à la race des chevaux, les compagnies de dragons de la Suisse orientale et des Cantons du nord avaient des chevaux beaucoup mieux choisis et plus propres pour le service de la cavalerie que les compagnies de Berne et de Fribourg dont la plupart des chevaux étaient trop lourds, mais qui paraissaient mieux supporter les fatigues que les chevaux de race allemande des compagnies ci-dessus mentionnées.

C'est à contre-cœur que la cavalerie est entrée en campagne avec des pistolets à canon lisse. La carabine qui depuis quelques années a été introduite à titre d'essai dans plusieurs écoles et cours paraît jouir d'une grande popularité, et si l'on réussit à établir une arme qui réunisse les conditions d'efficacité, de portée et de poids désirables, la cavalerie la recevra avec plaisir. Un revolver sera de même bien accueilli par les sous-officiers et trompettes, aussitôt qu'un modèle convenable aura été adopté.

La sellerie et le paquetage ne donnent lieu à aucune observation importante ; néanmoins quelques autorités qualifiées en cette matière s'occupent avec zèle d'introduire aussi dans cette partie des améliorations dont le besoin se fait encore sentir.

### *Génie.*

Le génie n'était représenté que par 4 compagnies de sapeurs, aucun train de pontons n'ayant été mobilisé. Trois de ces compagnies appartenaient à l'élite, une à la réserve.

Ces compagnies de sapeurs ont fait honneur à la bonne réputation de cette arme et se sont distinguées par leur habileté.

Outre les exercices théoriques et pratiques prescrits par le commandant du génie, exercices poussés avec zèle afin de rendre la troupe apte au service de campagne, la compagnie n° 3 a construit des ponts pour le passage de colonnes sur la Birsig et a préparé la démolition et la destruction du pont du Rhin à Bâle ; la compagnie n° 4 a construit plusieurs réseaux de routes à Blauen et le long de la frontière française ; la compagnie n° 6 a établi une ligne télégraphi-

que de 8500<sup>m</sup> de long ; la compagnie n° 7 a construit plusieurs batteries de campagne à proximité d'emplacements propres à la défense des ponts et a préparé la destruction des ponts du Rhin, près Laufenbourg, Saeckingen et Rheinfelden. Ces compagnies ont en outre été souvent employées pour l'établissement des camps des divisions respectives.

L'équipement, l'habillement et l'armement des troupes du génie étaient en bon état. Les compagnies étaient pourvues chacune de chariots de sapeurs nouvelle ordonnance, mais attelés de deux chevaux seulement, ce qui est insuffisant ; ces chariots manquaient aussi des appareils électriques à explosion pour être équipés d'une manière complète.

L'acquisition d'un plus grand nombre d'outils de sapeurs a été reconnue indispensable, car on a eu l'occasion de se convaincre combien peu l'on peut compter sur les outils fournis par voie de réquisition. Il ne s'agit pas seulement d'établir des dépôts de bons outils de sapeurs dans un endroit quelconque, mais la tactique actuelle exige que chaque division d'armée soit accompagnée d'un petit parc mobile d'outils de sapeurs. Ces lacunes peuvent être comblées facilement et sans de grands sacrifices. L'effectif des compagnies de sapeurs devrait être absolument augmenté et porté à 120 hommes pour l'élite et à 100 hommes pour la réserve.

#### *Artillerie.*

L'artillerie était représentée par 3 batteries rayées de 10 centimètres se chargeant par la culasse et 8 batteries rayées de 8 centimètres se chargeant par la bouche, et avait 6 parcs de division mobiles au complet. La batterie de 8 centimètres n° 21 exceptée, toutes ces batteries n'ont rien laissé à désirer quant au choix et à l'aptitude de la troupe. Quant à l'attelage, les batteries n° 8 de St-Gall, n° 20 de Thurgovie et n° 7 de Bâle étaient très bien attelées ; les chevaux des autres batteries appartenaient à une race moins robuste et il se trouvait surtout beaucoup de chevaux petits et faibles dans les batteries n°s 11 et 21.

Les chevaux de selle de cette dernière batterie ont principalement beaucoup laissé à désirer.

Les batteries appelées au service ont profité de cette occasion pour s'exercer suivant un programme élaboré par le commandant de l'artillerie, et à devenir le plus possible aptes au service de campagne. Il est fâcheux que toutes les batteries n'aient pas pu se livrer aux exercices de tir. A l'exception de la batterie n° 21 du Tessin, l'armement et l'équipement étaient en bon état ; cependant, on a pu constater que les nouvelles tuniques s'usent très vite si les hommes ne possèdent pas en même temps des sarreaux d'écurie ou des petites vestes.

Le matériel des batteries était généralement en très bon état ; en revanche, la munition a souffert ici et là ensuite d'un paquetage défectueux, mais il a été remédié à cet inconvénient en y vouant l'attention nécessaire. Les fusées défectueuses ont été remplacées pendant le service.

En ce qui concerne le harnachement, le sellage et le bridage, ils

laissent encore constamment à désirer, et avec plus de soins on aurait pu éviter bien des blessures de chevaux.

Les quelques inconvénients qui se sont produits dans les parcs de divisions ont déjà été mentionnés. Quant à l'attelage de ces parcs, quelques Cantons avaient fourni de très mauvais chevaux et des harnachements tout aussi mal entretenus, en sorte qu'ils ont occasionné maintes blessures et dépréciations de chevaux.

Les compagnies de parc ont un effectif beaucoup trop faible ; elles devraient au moins être portées au chiffre de 100 hommes pour être de quelque utilité.

Les compagnies de train de parc devraient aussi posséder un effectif plus élevé en hommes et en chevaux, attendu que l'attelage des ambulances exige plus de chevaux qu'il n'en avait été prévu dans le temps. Les batteries de campagne aussi bien que les parcs de divisions exigent chacun une réserve de 8 chevaux ; c'est une nécessité qui ne peut être méconnue et qui se passe de tout autre commentaire.

La composition des parcs de divisions pourrait par la suite exiger un surcroît de matériel, attendu que la plus grande précision du feu actuel de nos pièces peut exposer nos bouches à feu à être plus facilement endommagées qu'antérieurement, alors qu'on se servait des canons lisses, et qu'il faudrait trop de temps pour faire venir des pièces de rechange des dépôts fédéraux.

La remise d'au moins une pièce de réserve complète et des deux calibres par parc de division devrait être une règle admise, justifiée par les circonstances.

Quelques voix se sont ici et là prononcées pour une transformation des pièces de 4 livres se chargeant par la bouche en pièces se chargeant par la culasse. Cette opinion est la conséquence de la supériorité de l'artillerie allemande, constatée dans la guerre actuelle entre la France et l'Allemagne. La supériorité des pièces se chargeant par la culasse sur les pièces se chargeant par la bouche, quant à la précision du tir, ne peut être contestée par personne. Mais il serait superficiel d'attribuer le succès de l'artillerie allemande au système de ses pièces. Trois facteurs principaux expliquent l'infériorité de l'artillerie française. En premier lieu la construction plus que primitive des fusées de l'artillerie française comparées à celles de l'artillerie allemande qui ont beaucoup d'analogie avec les fusées de nos pièces de 4 livres ; puis et principalement la supériorité de l'artillerie allemande quant au nombre des pièces, et troisièmement la manière peu pratique et insuffisante des exercices de tir de l'artillerie française dans les polygones.

Il a déjà été fait des démarches pour pouvoir sous peu faire un examen comparatif d'une pièce de 4 livres en bronze se chargeant par la culasse avec une de nos pièces de 4 livres actuelles.

#### *Etat-major général.*

L'amélioration sensible qui s'est produite dans notre état-major général a été très appréciée pendant la mise sur pied de troupes de cette année ; notre état-major compte maintenant un grand nombre

d'officiers qui par leurs connaissances et leurs capacités ne laissent rien à désirer.

Il est vrai qu'il s'y trouve encore quelques éléments qui ne méritent pas l'attribut d'un officier de l'état-major général et qui ne satisfont pas même aux plus modestes exigences. Personne n'a du reste manqué de bonne volonté, et il est certain que dans un cas sérieux les plus faibles se seraient doublement efforcés de faire leur devoir.

Chacun connaît la haute importance de chaque place dans l'état-major général. Ensuite des expériences faites et fondé sur d'autres raisons connues, il sera possible d'éliminer et d'utiliser d'une autre manière les éléments qui malgré tout le zèle et toute la bonne volonté possible, ne sont pas en mesure de remplir leurs fonctions et qui seraient ainsi une cause de dommage pour le pays si on voulait persister plus longtemps à leur confier une charge qu'ils sont et resteront hors d'état de remplir.

L'état-major général, dans sa forme actuelle, a suffi parfaitement aux besoins ; il a été constaté que le meilleur emploi de chaque officier c'est de l'utiliser dans le poste qui lui convient et qu'en s'en tenant strictement à ce système il n'est pas nécessaire de séparer l'état-major en état-major général de commandement et d'adjudants, ce qui occasionnerait aussi maints inconvénients.

Mais il est évident qu'à l'avenir on devra être plus exigeant pour les admissions dans l'état-major général et donner beaucoup plus souvent aux officiers l'occasion de se développer en théorie et en pratique que cela n'a eu lieu jusqu'à présent. Tous les sacrifices qui seront faits dans ce but produiront tôt ou tard leurs bons fruits. Il en est de même des officiers de l'état-major du génie et de l'artillerie.

La cavalerie de chaque division ayant été renforcée et portée à trois compagnies, il y a lieu de les placer sous le commandement d'un officier d'état-major (major ou capitaine) ayant servi auparavant dans la cavalerie.

#### *Commissariat des guerres.*

La tâche du commissariat des guerres, dans la mise sur pied inattendue d'un effectif de troupes qui se présente rarement dans nos habitudes, n'était pas des moins ardue, car aucun préparatif n'avait pu être fait.

Comme la disette des récoltes dans une grande partie de la Suisse et dans les contrées françaises qui nous avoisinent avait déjà fait hausser le prix des vivres et des fourrages, et qu'en outre des achats considérables de foin avaient eu lieu par des fournisseurs français plusieurs mois avant que la guerre ait été déclarée, on ne put conclure des contrats pour les besoins de notre armée qu'à des prix relativement très élevés, et qui ont considérablement augmenté les frais de l'occupation. Une mise au concours des fournitures dans les feuilles publiques aurait sans doute fait obtenir des conditions plus favorables et n'aurait pas davantage retardé l'introduction de la subsistance en nature, car quoique la plupart des conventions aient déjà

été conclues le 19-20 juillet, la subsistance en nature n'a pu commencer que le 26-27 juillet.

La mise sur pied de cette année a prouvé que, si en temps de paix on ne dispose pour ainsi dire d'aucun approvisionnement de fourrages et de vivres, c'est une mesure qui n'est rien moins que prudente.

Il serait bon qu'à l'avenir les commissaires des guerres de division pourvoient à l'introduction immédiate de la subsistance en nature. Si cette mesure avait par exemple eu lieu pour la II<sup>e</sup> division à Porrentruy, on aurait pu économiser beaucoup d'argent, mais il ne faut toutefois pas perdre de vue qu'au moment de la mobilisation, les troupes sont pour ainsi dire arrivées avant le commissariat sur les places de rassemblement et que l'on ignorait surtout quelles dislocations des troupes on ordonnerait plus tard.

Pendant la mise sur pied des troupes on avait organisé les magasins suivants :

	Magasins principaux.	Magasins intermédiaires.
Pour la I <sup>e</sup> division	Olten.	Liestal.
» II <sup>e</sup>	» Biennne.	Delémont.
» VI <sup>e</sup>	» Herzogenbuchsee.	Soleure-Durrmühle.
» VII <sup>e</sup>	» Brugg.	Frick.
» IX <sup>e</sup>	» Zurich.	Bülach.

Les besoins d'une division pendant un mois avaient été calculés à raison de 8,400 hommes et 800 chevaux; pour les magasins intermédiaires on avait prévu une consommation pour le même nombre d'hommes et de chevaux, mais pour huit jours seulement.

Afin de ne pas se trouver dans un grand embarras par suite de la défense d'exportation qui avait été décrétée partout, on fit tous ses efforts pour se procurer la subsistance nécessaire à l'entretien de 50,000 hommes et de 6,000 chevaux pendant cent jours et il fut organisé de nouveaux magasins à Lucerne, Berne et Thoune pour y déposer les approvisionnements de réserve.

L'absence d'une révision du règlement sur l'administration de la guerre, révision que l'on attend depuis longtemps, et les nombreux changements qui dans l'intervalle ont été apportés à l'ancien règlement qui est, du reste, très défectueux pour le service de campagne, se sont fait sentir à un haut degré, et il a en outre été souvent constaté un manque de connaissance des prescriptions réglementaires aussi bien de la part des officiers que de celle des autorités communales.

Il serait très nécessaire de remédier promptement à cet état de choses et, en particulier, d'élaborer des instructions pratiques sur le remplacement de la subsistance réglementaire habituelle par un autre genre de nourriture. En campagne, la bonification en argent du supplément de sel et légume n'a pas sa raison d'être; c'est au commissariat à pourvoir à la fourniture de ces accessoires en nature, autrement la discipline en souffre immédiatement parce que le soldat cherche à se tirer d'embarras par des moyens dépendus.

Dans la tactique actuelle de la guerre, la frugale nourriture du soldat n'est plus tolérable; l'augmentation de la ration de viande à

une livre et la distribution de café, de sucre, de vin ou d'eau-de-vie pendant le bivouac devraient être réglementairement prescrits et ne pas être laissées à la convenance du divisionnaire.

Partant de ces principes, on devrait aussi faire des achats proportionnés de semblables denrées alimentaires et les répartir dans une certaine mesure à l'occasion de grands mouvements de troupes.

Nos institutions concernant les transports et les vivres sont dans le plus fâcheux état. Le règlement d'administration n'a en vue que le service d'école ou une occupation réduite de nos frontières, etc., mais ne prévoit, en aucune façon, les exigences du service dans un cas sérieux, pour lequel le règlement n'a simplement prescrit que le recours aux voitures de réquisition. Mais, où devra-t-on se les procurer en nombre suffisant si de grandes masses de troupes se trouvent concentrées dans un espace restreint et qu'elles doivent être entretenues au moyen des vivres tirés des magasins ?

C'est pourquoi on a fait un premier essai dans la mise sur pied qui nous occupe pour modifier cette organisation et cela au moyen d'une instruction provisoire sur une espèce de subsistance extraordinaire appelée la ration de réserve (eisernen Bestand) et que chaque homme doit porter avec lui (<sup>1/</sup>, livre de viande, de lard ou de fromage, desséché, 1 livre de pain également desséché, 4 loths de sel, 4 loths de café rôti et 4 loths de sucre — ce dernier suffisant pour 4 jours — et 2 loths de cognac ou de rhum).

Des dispositions furent ensuite rendues sur l'organisation des colonnes de vivres qui sur 32 chars devaient transporter à la suite des corps la subsistance de trois jours. De la viande fraîche, en têtes de bétail vivant, pour deux jours, de la viande, du lard ou du fromage desséché pour le troisième jour. De l'avoine pour tous les chevaux de la division pendant trois jours, soit environ 640 quintaux. Le chargement de la colonne est réparti de telle sorte sur les chars que le nécessaire de chaque jour est tenu à part.

Il a été rendu, pour la colonne de bagages d'une division d'armée, des prescriptions à teneur desquelles le bagage devait être réduit le plus possible et limité pour une division d'armée sans la réserve et la landwehr à 25 chars.

La poste de campagne était aussi du ressort du commissariat ; elle avait été organisée par le chef de la section générale de l'état-major, M. le colonel Feiss, et par M. Gürtler, délégué de l'administration fédérale des postes. Il avait été établi 5 divisions et 7 brigades de poste de campagne, et l'on pourra se rendre compte de l'importance de leur travail par le fait que le 18 août et dans le seul bureau de poste de campagne de Brugg il est arrivé 1538 lettres et 357 paquets à l'adresse de militaires et 272 lettres avec 142 paquets remis par des militaires à ce même bureau.

On devrait se procurer à l'avenir un fourgon de poste spécial pour le service des troupes afin de pouvoir instituer un bureau de poste de campagne ambulant.

#### *Service sanitaire.*

Il s'est présenté en totalité dans les corps :

9,610 cas de maladie avec 17,825 jours de traitement.

783 hommes ont été admis dans les ambulances et y ont donné lieu à 2,287 jours de traitement.

553 hommes avec 4,449 journées d'hôpital ont été envoyés en traitement dans les hôpitaux militaires et civils; de ce nombre il n'en restait plus que 4 à l'hôpital à la fin du mois d'août.

Pendant le service 14 hommes sont morts de maladies et d'accidents; après le service, il en est mort 11 à la maison, la plupart à la suite du typhus, ensemble 25 cas de mort = 0,07 %.

Parmi les malades, il y a 22,9 % de pieds blessés, ce qui prouve combien la chaussure d'un grand nombre de militaires était en mauvais état.

Les ambulances attachées à chacune des 15 brigades étaient organisées et équipées sur un pied parfaitement conforme à l'ordonnance. En seconde ligne ont servi comme hôpitaux d'admission: Liestal pour la I<sup>e</sup> division, Delémont pour la II<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup>, Frick pour la VII<sup>e</sup> et Brugg (Koenigsfelden) pour la IX<sup>e</sup>.

En troisième ligne, les hôpitaux principaux se trouvaient à St-Urbain, Bienne, Berne, Aarau et Zurich.

Grâce à l'activité infatigable de M. le colonel médecin en chef, le matériel pour le service de santé, aussi bien le matériel des corps que celui des ambulances et hôpitaux, se trouvait sur un pied très respectable et devait encore être complété. Dans cette mise de troupes sur pied, on a cependant constaté un manque d'infirmiers en général et spécialement l'absence d'un personnel sanitaire subordonné auquel on puisse avoir confiance; il devra être remédié au plus vite à cet inconvénient par des mesures spéciales et des cours d'instruction. Si l'on doit aussi employer la landwehr comme troupe mobile, il faudra en même temps un plus grand nombre de médecins d'ambulance, ainsi qu'une augmentation notable de matériel.

#### *Service vétérinaire.*

Le service vétérinaire a été fait sous la direction de M. le vétérinaire en chef et de 5 vétérinaires d'état-major de divisions, par les médecins des batteries, du train de parc et des compagnies de dragons, attendu que chacune de ces unités tactiques était accompagnée de son vétérinaire muni de son matériel sanitaire.

Trois infirmeries de chevaux avaient été établies pour y recevoir les chevaux malades qui ne pourraient pas être soignés dans les corps, savoir: à Nidau, Morgenthal et Zurich, ainsi qu'une quatrième qui dut encore être établie à Berne après la rentrée des troupes dans leurs foyers. Dans les trois premières furent admis 145 chevaux en totalité, dont quelques-uns ne sont pas encore rétablis.

Nous avons perdu en tout 33 chevaux ou presque le 1 % de l'effectif; 5 de ces chevaux périrent dans un incendie à Bulach. Il en est péri 3 de la morve.

De nombreux abus et inconvénients se sont de nouveau produits à l'occasion de l'estimation et de la dépréciation des chevaux envoyés au service et n'ont pas peu contribué, outre une fréquente négligence dans le sellage et le harnachement, ainsi que dans l'entretien des chevaux, équipements défectueux, etc., à la forte diminu-

tion des chevaux et aux dépréciations considérables qui ont dû avoir lieu.

Aucune maladie contagieuse de quelque importance que ce soit ne s'est déclarée, mais bon nombre de catarrhes dont la plupart auraient pu être évités, si les chevaux avaient été mieux soignés dans les écuries.

Il y a dans l'état-major vétérinaire quelques officiers qui n'ont pas fait leur devoir d'une manière convenable, et qui devront être éliminés. De plus, le temps d'instruction des vétérinaires devrait en général être au moins doublé.

#### *Service judiciaire.*

L'état-major judiciaire était représenté exactement suivant la répartition de l'armée dans le nombre des troupes mises sur pied, c'est-à-dire qu'outre le grand-juge de chaque division il y avait encore trois auditeurs de brigade, personnel qui avec des divisions aussi réduites était en quelque sorte du luxe, ce qui néanmoins n'empêcha pas que plusieurs cas ne furent liquidés qu'après le licenciement des troupes.

Il y eut en totalité 13 jugements contre 15 prévenus condamnés pour les délits suivants :

- 2 désertions.
- 4 vols.
- 1 tentative de viol.
- 6 insubordinations.
- 1 désobéissance.
- 1 blessure corporelle.

15

L'institution du jury militaire n'a pas été reconnue pour ce qu'il y avait de mieux. Suivant les dispositions du jury, le même cas était puni rigoureusement d'un côté tandis que d'un autre il était traité avec une indulgence à peine concevable. De plus le procédé dans son ensemble est par trop cérémoniel et n'est absolument pas praticable en campagne avec les mouvements de troupes.

Suivant l'opinion de la plupart de Messieurs les officiers, une révision du code pénal militaire paraît être envisagée comme un véritable besoin.

#### *Instruction.*

J'ai encore à mentionner une observation que j'ai faite pendant la mise de troupes sur pied de cette année.

Elle concerne l'insuffisance évidente du développement de toutes nos troupes, tantôt au plus haut degré, tantôt dans une mesure plus modérée. Abstraction faite de certains bataillons et unités tactiques des armes spéciales dont le développement tactique des plus défec-tueux a déjà été mentionné, il règne constamment au commencement du service la même incertitude dans les mouvements du corps de troupes entier que celle qui se produit dans la conduite des troupes chez un grand nombre de ceux qui en sont chargés. Cet état de choses est peu rassurant et a sa source évidente dans le manque de service pratique.

On entend ici et là dire que notre temps d'instruction légal est

suffisant pour faire un soldat, mais on ne songe pas combien d'un autre côté, il a été fait de progrès et combien plus dès lors l'intelligence individuelle est mise à contribution pour pouvoir satisfaire aux exigences de notre époque.

L'entretien et la connaissance du fusil rayé, les règles à observer dans le combat isolé, dans le service de sûreté, etc., exigent déjà plus de temps pour être convenablement saisis et appliqués, sans parler de celui qu'exigent les nombreux cas du service de campagne, des combats de localités, etc. Quoique nos règlements de tactique élémentaire soient aujourd'hui considérablement simplifiés, l'enseignement le plus restreint de cette branche du service absorbe déjà une grande partie du temps d'instruction actuel, en sorte qu'il n'existe plus un moment pour beaucoup de choses nécessaires.

Au lieu de réduire le temps d'exercice du soldat de milices comme recrue et dans les cours de répétition, il faut au contraire s'efforcer d'augmenter celui qu'on y consacre actuellement.

L'homme qui appartient à l'élite et à la réserve ne doit pas seulement pendant le temps de son service assister annuellement en premier lieu à un cours de répétition de 14 jours puis à un cours de 8 jours, mais la landwehr elle-même doit au moins prendre part tous les 2 ans à un service de 8 jours de durée, afin de rester dans une certaine mesure apte au service de campagne. Il en doit être de même pour les armes spéciales, si ce n'est dans une proportion plus forte au moins dans celle que nous venons de mentionner. On devrait encore y ajouter pendant l'hiver des cours théoriques pour les officiers avec travaux écrits, afin de stimuler constamment leurs facultés intellectuelles et de conserver leur activité.

Tous les deux ans, chaque division devrait être appelée, de concert avec d'autres armes, à un exercice de huit jours, en y adjointant tout l'état-major, et le commandement et l'inspection des brigades et des divisions devraient toujours être confiés à ceux des officiers chargés de la conduite de ces corps de troupes en campagne.

Si l'on ne peut pas faire ces sacrifices il deviendra de plus en plus impossible, malgré tout le patriotisme voulu, de concourir avec les armées permanentes.

Avant de clore mon rapport, je ne puis m'empêcher de reconnaître encore une fois l'excellent esprit dont toutes les troupes (à de rares exceptions) ont été animées depuis le commencement jusqu'à la fin du service ainsi que les officiers de l'état-major fédéral en particulier.

Si la mise de troupes sur pied de cet été a pu être de quelque utilité pour notre armée fédérale, il faut l'attribuer au précieux concours de M. le chef d'état-major général, de M. l'adjudant général, de MM. les divisionnaires et de leurs chefs d'état-major, ainsi qu'aux chefs de toutes les subdivisions du grand état-major et aux chefs de chacune des armes ; je leur renouvelle encore ici mes remerciements pour leurs excellents services et l'appui qu'ils m'ont prêté.

Puisse ce même esprit se maintenir dans des dispositions encore meilleures, puisse l'empressement de tout le pays à faire les sacrifices nécessaire, s'affirmer de nouveau, si, pendant le courant de la guerre qui depuis des mois poursuit son œuvre dans l'un de nos pays

voisins et à la suite des nouvelles complications qui menacent d'éclater en Orient, les soldats suisses devaient de nouveau être appelés sous les armes pour sauvegarder l'intégrité de la nation. (¹)

Aarau, le 22 novembre 1870.

Hans HERZOG, général.

---

L'ART DE BIEN VISER. (²)

Dans la séance de l'Académie des sciences du 19 décembre, tenue à Paris sous la présidence de M. Liouville, l'éminent astronome Faye a communiqué une note intéressante sur la nécessité qu'il y aurait à faire l'éducation de notre œil, c'est-à-dire à nous apprendre à tirer un meilleur parti des armes à grande portée, en mieux pointant et en mieux visant.

En développant sa thèse, M. Faye est entré dans une série d'intéressantes considérations, dont il n'est peut-être pas inutile de reproduire au moins la substance.

L'artillerie et la mécanique céleste, a-t-il dit, abordent des problèmes connexes. Les mouvements des projectiles et ceux des astres sont régis par les mêmes forces et obéissent aux mêmes lois. L'analogie se poursuit plus loin; le grand talent d'un astronome est de bien viser les astres pour en déterminer la position; le grand mérite d'un artilleur est de bien viser l'ennemi pour le frapper. Les procédés mis en œuvre dans les deux cas sont les mêmes; mêmes méthodes et mêmes instruments, à la perfection près.

L'artilleur, pour viser, se sert de deux crans de mire: comme l'astronome autrefois, il a fixé un *plan de mire* quand il a mis en ligne droite les deux crans et le but: c'était le procédé usité par les

(¹) Nous ne prendrons pas congé de cet important document sans nous joindre de tout cœur à ses conclusions et aux vœux si réjouissants de ce dernier chapitre, qui nous font regretter d'autant plus d'être aussi éloigné de ses vues, trop étroites à notre avis, sur les meilleurs moyens de perfectionner l'instruction élémentaire de l'infanterie. Sur ce dernier point, et tout en étant prêts à nous incliner devant les bonnes raisons, à nous encore inconnues, qu'on émettrait en faveur de la centralisation, notre conscience se refuse énergiquement à céder à de seules impressions personnelles ou à des motifs de simple convenance ou de symétrie, de si haut qu'ils puissent venir. Nous demanderons constamment aux partisans de cette grave et déplorable réforme qu'ils veuillent bien, avant de la poursuivre d'une manière si tranchante, l'examiner avec nous sous toutes ses faces, et que d'abord ils prennent au moins la peine d'essayer de réfuter les objections sérieuses présentées par les corps unanimes d'officiers de Genève et de Vaud et par la direction militaire de Fribourg dans cinq mémoires connus (voir *Revue militaire suisse* n° 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, de 1869), et dans une lettre d'un *officier supérieur* publiée par la *Revue militaire suisse* du 9 juillet 1870. Jusque là nous serons en droit de soupçonner qu'on cherche à enlever une solution de la question à coups de hautes influences, de calculs intéressés et de majorité numérique allemande, plutôt qu'en vue de la chose elle même et pour le bien de l'armée et de la nation. — *Réd.*

(²) Nous pensons être agréable à nos lecteurs en leur communiquant l'article ci-dessus qui, à plus d'un point de vue, peut avoir son importance; d'abord le fait physiologique énoncé par M. Faye, est parfaitement juste et a une application pratique d'expérience journalière; ensuite il est bien intéressant de voir une grande intelligence jusqu'ici occupée à des travaux d'une haute portée, descendre, dans l'intérêt de la défense nationale et aiguillonnée par l'amour de la patrie, à des considérations qui peuvent passer, aux yeux de beaucoup de gens, pour de pures minuties. — *Réd.*